

Acheter son siège

La première chose à faire est de vérifier qu'il soit homologué selon la norme européenne. Une étiquette accompagne toujours cette homologation, voici comment la déchiffrer :

- **La première ligne** indique si le siège est universel, c'est-à-dire utilisable dans tous les véhicules.
- **La deuxième** donne la gamme de poids, la catégorie (voir plus bas).
- **Le cercle contenant la lettre E** et un chiffre indique le numéro du pays qui a procédé à l'homologation.
- **La dernière ligne** renseigne le numéro d'homologation. Ceux débutant par R44-04 répondent aux normes récentes et restent autorisées avec la nouvelle norme R-129 i-Size introduite en 2013.

Les 5 catégories de sièges des normes R44-04 :

- Dos à la route

Groupe 0 : de 0 à 9 kg

Groupe 0+ : de 0 à 13 kg

- Face à la route

Groupe 1 : de 9 à 18 kg

- Les rehausseurs et sièges sans ceinture intégrée

Groupe 2 : de 15 à 25 kg

Groupe 3 : de 22 à 36 kg

- Multigroupe (fortement déconseillés)

Groupes 0/1 et 0+/1 : jusqu'à 18 kg

Groupes 1/2/3 et 2/3 : de 9 à 36 kg et de 15 à 36 kg

La nouvelle norme i-Size



Lorsque tous les véhicules seront équipés en Isofix, l'ancienne norme deviendra obsolète. Elle sera remplacée par l'i-Size basée sur la taille de l'enfant plutôt que le poids. Elle est en vigueur depuis le 9 juillet 2013. La (re)vente de sièges répondant aux normes R44-04 devraient d'ailleurs être interdite dans la décennie à venir. La classification se fera en 3 catégories :

- siège auto bébé : de 40 à 85 cm ;

- siège auto pour les petits : de 40 à 105 cm ;
- siège auto pour les enfants : de 100 à 150 cm.

Comment l'installer ?

- 0 à 13 kg : siège dos à la route

Les nouveau-nés doivent être installés dos à la route dans un siège adapté. Un bébé ne peut voyager face à la route car, en cas de choc, son cou n'est pas assez musclé pour retenir sa tête (proportionnellement plus lourde que celle d'un adulte) et il risque des blessures importantes aux vertèbres et à la moelle épinière. Tandis qu'installé dos à la route, c'est sur l'ensemble de son corps que la force du choc sera répartie.

Un airbag est là pour protéger des adultes installés face à la route et quand il se déploie à 300 km/h, il pourrait heurter le dos du siège bébé très violemment. Il faut donc le désactiver lorsqu'un enfant est installé dans sa coque dos à la route. Habituellement, pour désactiver l'airbag passager, il faut passer par un contacteur sur le tableau de bord. N'oubliez pas de le réactiver quand un adulte ou un enfant plus grand occupe le siège passager. Les airbags latéraux arrière peuvent aussi devenir dangereux pour les enfants si, en s'endormant, ils posent leur tête dans la zone de déploiement. Il est donc important de choisir un siège ou un rehausseur proposant un soutien latéral pour la tête.

- 13 à 18 kg : siège face à la route

Les jeunes enfants doivent être installés dans un siège face à la route. Mais tant que la tête de votre enfant ne dépasse pas du siège ou qu'il n'a pas atteint la limite maximale de poids, il vaut mieux le laisser dans un siège dos à la route. La particularité des sièges face à la route est de disposer de leur propre système de ceinture (souvent à 5 sangles : 2 sur le thorax, 2 sur le haut des cuisses et une pour empêcher que ces dernières ne remontent sur le ventre). Cela permet de maintenir votre enfant plus correctement qu'avec une ceinture de sécurité à 3 points (ou même pire : uniquement ventrale) conçue pour un adulte.

- À partir de 18 kg : rehausseur ou siège utilisant la ceinture

Les rehausseurs et sièges utilisant la ceinture à 3 points de la voiture sont conseillés de 18 à 36 kg. À partir d'1m10, le rehausseur peut suffire même si siège avec dossier reste plus sûr. Le rôle du rehausseur est de positionner correctement l'enfant pour que la sangle ventrale passe sur le haut des cuisses. Car si la ceinture est positionnée trop haut, elle peut entraîner des blessures sur le ventre de l'enfant ou ne pas le retenir efficacement et qu'il glisse en-dessous de celle-ci (ce que l'on appelle le sous-marinage). Certaines

marques auto proposent ce type de rehausseur en option intégré à la banquette arrière. Dans tous les cas, veillez à ce qu'ils disposent d'accoudoir guidant la ceinture sous le ventre de l'enfant.

- Dès 1,35 m (en Belgique) : comme les grands

Lorsque l'enfant est assez grand soit 1,35 m ou 18 ans en Belgique, il peut voyager sans rehausseur en utilisant uniquement la ceinture de sécurité de la voiture. Pensez à vérifier qu'il s'attache correctement avec de démarrer.

Référence : <https://www.moniteurautomobile.be/conseils-auto/code-de-la-route/les-sieges-auto-pour-les-enfants-en-voiture.html>